Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260828-DDP26_131-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

DECISION DU PRESIDENT N°26-131

OBJET : M26-011– MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PORTANT SUR UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) - AVENANT N° 1

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2194-7,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2026 (DCC26-053) autorisant de manière permanente le Président à prendre, quelle que soit la valeur estimée hors taxe du marché public, toute décision concernant l'exécution, le règlement, les modifications et avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision du Président du 2 juillet 2026 (DDP26-112) attribuant le marché portant sur ***l'évaluation environnementale stratégique dans le cadre du renouvellement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)*** *ainsi qu'il suit :*

Nom de l'entreprise	*Montant**	*Durée globale estimée*
VIZEA, MARQUE DE LESENR *59 avenue Augustin Dumont (siège) –* *92240 MALAKOFF* *SIRET n°492 275 631 00090*	*11 000 € HT* *13 320 € TTC* *Et les prix unitaires détaillés dans le contrat dans la limite totale de 2 500 € HT*	*De la notification du contrat valant ordre de service de démarrage des prestations jusqu'à l'admission sans réserve des dernières prestations*

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le contrat concernant le montant Hors Taxe du marché ;

Considérant que le montant correct est de 11 100 € HT et non de 11 000 € HT ; que le montant Toutes Taxes Comprises reste identique soit 13 320 € TTC ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de modifier le marché public initial ;

DECIDE

Article premier :
De **modifier** le marché de prestations intellectuelles (M26-011) portant sur **l'évaluation environnementale stratégique dans le cadre du renouvellement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** conclu avec **VIZEA**, Marque de LesEnR – 59 avenue Augustin Dumont (siège) – 92240 MALAKOFF - SIRET n° 492 275 631 00090 -, afin :

- **De corriger le nouveau montant Hors Taxe du contrat de 11 100 € HT, soit 13 320 €TTC.**

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260828-DDP26_131-DE

Article deux :
De signer la modification de marché, sous la forme d'un avenant n°1, avec VIZEA, mandataire de Les EnR, dans les conditions précédemment définies, ainsi que tout document s'y rapportant.

Article trois :
Les autres clauses du marché restent inchangées.

Article quatre :
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée à VIZEA.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 26 août 2026

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 26/08/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.